RCS : THONON LES BAINS
Code greffe : 7402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de THONON LES BAINS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 00358
Numéro SIREN : 499 162 261
Nom ou dénomination : ABC ACCUEIL TAXIS

Ce dépôt a été enregistré le 28/10/2022 sous le numéro de dépôt A2022/005200

B&A

Bourgoin-Jallieu

Rapport du Commissaire À la Transformation

2022

SARL ABC ACCUEIL TAXIS

207, rue des Luges
74 140 LOISIN

SIRET THONON-LES-BAINS 499 162 261

Société d'expertise-comptable inscrite au tableau de l'Ordre de la Région Rhône-Alpes
Société de Commissariat aux comptes inscrite à la Compagnie régionale de Grenoble – Membre du Réseau national QUOROM
S.A. au capital de 125 000 euros - RCS Bourgoin Jallieu 393368964 - Code APE 6920Z
« Le Libéral » - 10 B Rue Joseph Cugnot – 38300 BOURGOIN JALLIEU - Tél 04 74 28 39 10 - Fax 04 74 28 74 20
nordisere@nordisere.com – www.nordisere.com

Madame l'associée,

En exécution de la mission de Commissaire à la transformation qui nous a été confiée par l'associée unique de votre société en date du 31 janvier 2022, nous avons établi le présent rapport sur :

- *La transformation d'une société en société par actions, en vertu de l'article L 224-3 du Code de Commerce :*
 - l'appréciation de la valeur des biens composant l'actif social de votre société.
 - l'appréciation des avantages particuliers stipulés.
 - la vérification que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

- *La transformation d'une SARL en société commerciale d'une autre forme, en vertu de l'article L 223-43 du Code de Commerce :*
 - l'analyse de la situation de votre société.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes.
Cette doctrine requière la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Ces diligences sont aussi destinées à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle, sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Vérifications comptables

Selon les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2022 votre société présente une situation nette comptable de 91 407,36 € décomposée ainsi :

1. L'actif net comptable de votre société s'élève à	***144 090 €***
- Licence taxi et autres éléments incorporels	*52 251 €*
- Autres éléments corporels	*19 447 €*
- Immobilisations financières	*560 €*
- Clients et comptes rattachés	*11 743 €*
- Autres créances	*16 474 €*
- Disponibilités	*43 615 €*

2. Les dettes de votre société s'élèvent à	***52 683 €***
- dettes financières diverses (emprunt crédit mutuel)	*25 616 €*
- fournisseurs (dont factures non parvenues)	*7 408 €*
- dettes fiscales, sociales	*19 659 €*

Nous nous sommes entretenus avec les services de votre Expert-comptable, madame Lornat VYDELINGUM, du Cabinet ALTER CONSEIL à SCIEZ (74).
Cette dernière a bien voulu mettre à notre disposition certains éléments de ses dossiers de travail ; notamment les comptes annuels de la SARL ABC ACCUEIL TAXIS au 30 juin 2022, ces comptes n'ont pas encore été approuvés.

Nous avons pu vérifier notamment certains comptes de votre société.

L'actif est constitué à hauteur de 30 % d'un compte de trésorerie, auprès du crédit mutuel, ainsi qu'à hauteur de 36% par une autorisation de stationnement de taxi des villes d'ALLINGES et ORCIER (74) acquise auprès de taxi Vuatoux.

Nous avons pu examiner les détails du dossier de travail et vérifier que les diligences prescrites par l'ordre des experts comptables étaient bien respectées, notamment que les actifs étaient documentés de justificatifs.

Nous avons aussi pu examiner l'activité du début de l'exercice 2023 puisque notre consœur, qui effectue une mission de saisie nous a communiqué les livres comptables des deux premiers mois de l'exercice.

Les balances comptables de ces mois de juillet et août 2022 font apparaître une stabilité des charges, savoir 14 380€, contre 12 733€ sur les deux mêmes mois de l'année 2021, ainsi qu'une progression du chiffre d'affaires qui passe de 8 536€ pour juillet/août 2021 à 17 999€ pour ceux de 2022. Ce résultat, bien qu'il n'ait pas fait l'objet d'une révision par votre cabinet comptable, augure tout de même une appréciation des fonds propres de votre société.

Nous avons donc pu apprécier que les caractéristiques et les conditions de l'exploitation de la société, comme les autres facteurs de nature conjoncturelle, ne constituent pas des éléments défavorables à la continuité de l'exploitation.

Vérifications juridiques

Votre société est inscrite au greffe du Tribunal de Commerce de Thonon-Les-Bains sous le numéro 499 162 261 depuis le 23 juillet 2007 et son activité est principalement le transport de voyageur par taxi.

Nous n'avons noté, dans le projet de statuts qui nous a été communiqué, aucun avantage particulier.
Nous nous sommes assuré que les obligations liées à la nouvelle forme juridique relative au nombre d'associés et au montant minimum du capital social, sont satisfaites.

Nous nous sommes assuré que le montant des capitaux propres, savoir 91 407,36 €, augmenté ou diminué par les résultats depuis le 30 juin 2022, est au moins égal au montant du capital social à ce jour et prévu dans votre projet de statut, savoir 400 € (4 actions de 100 € chacune).

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

La situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

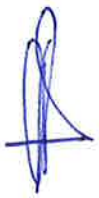
Bourgoin-Jallieu,
Le 25 octobre 2022.

Pour la SA NORD ISERE EXPERTISE

Arnaud COSTARD
Commissaire à la Transformation
Commissaire aux comptes inscrit



Patrick DEVILLARD



(1) **BILAN SIMPLIFIÉ** DGFiP **N° 2033-A 2022**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL ABC ACCUEIL TAXI — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 207 RUE DES LUGES 74140 LOISIN

Numéro SIRET* 4 9 9 1 6 2 2 6 1 0 0 0 2 2

Durée de l'exercice en nombre de mois* 12 — Durée de l'exercice précédent* 12

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 30/06/2022 Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012	
		Autres*	014	57 676	016 5 426	52 250
	Immobilisations corporelles*		028	50 922	030 31 476	19 446
	Immobilisations financières* (1)		040	560	042	560
		Total I (5)	044	109 159	048 36 902	72 257
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050		052	
	STOCKS Marchandises *		060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	1 322	066	1 322
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	11 742	070	11 742
		Autres* (3)	072	13 319	074	13 319
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	43 615	086	43 615
	Charges constatées d'avance *		092	1 832	094	1 832
		Total II	096	71 832	098	71 832
		Total général (I + II)	110	180 992	112 36 902	144 089

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	400
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	100
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	89 882
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	1 025
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	91 407
Provisions pour risques et charges	Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	25 615
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	7 408
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :..... 169)	172	19 658
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	52 682
	Total général (I + II + III)	180	144 089

RENVOIS						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	20 226
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	1 174
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033–NOT

Cegid Group

(ligne 1 à 1)

ETAT ANNEXE à : 2 - COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B

SARL ABC ACCUEIL TAXI
207 RUE DES LUGES

74140 LOISIN

B - RESULTAT FISCAL

Divers à réintégrer

Libellé	Montant
Amendes et pénalités	405

Cegid Group

Annexe

Règles et méthodes comptables

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid–19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid–19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	57 677			57 677
Immobilisations corporelles	73 409	1 125	23 611	50 923
Immobilisations financières	510	50		560
Total	**131 595**	**1 175**	**23 611**	**109 159**
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	3 977	1 449		5 426
Immobilisations corporelles	40 234	14 854	23 611	31 476
Immobilisations financières				
Total	**44 211**	**16 303**	**23 611**	**36 902**
ACTIF NET				**72 257**

Notes sur le bilan

Liste des propriétaires détenant plus de 10 % du capital

	% de détention	Nombre de par ou d'actions
I. PERSONNES MORALES		
II. PERSONNES PHYSIQUES		
DA COSTA NADINE 74140 LOISIN	100,00	4,00

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 31/12/2021.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	-4 837
Résultat de l'exercice précédent	66 663
Prélèvements sur les réserves	24 600
Total des origines	**86 426**
Affectations aux réserves	61 826
Distributions	
Autres répartitions	24 600
Report à Nouveau	
Total des affectations	**86 426**

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 52 683 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine	25 616	5 389	20 227	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 408	7 408		
Dettes fiscales et sociales	19 659	19 659		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	**52 683**	**32 456**	**20 227**	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	27 400			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	1 784			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs – fact. non parvenues	1 259
Dettes provis. pr congés à payer	5 718
Charges sociales s/congés à payer	1 554
Etat – autres charges à payer	1 950
Total	**10 481**

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	207 273		207 273
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes			
TOTAL	**207 273**		**207 273**